



PROTCOLE ET CONSIGNES

dans le cadre de la lutte contre la pandémie covid19
Salle d'escalade de Beauvezet, à partir du 4 juin 2020

**À remplir, signer et à laisser à la salle d'escalade (1 seule fois)
avec votre stylo ou en désinfectant celui de la salle :-)**

GÉNÉRALITÉS :

Les grimpeurs doivent se comporter de façon responsable et citoyenne au sein des installations. Leur comportement individuel est essentiel dans la même lutte contre la pandémie. Si vous présentez ou avez été en contact avec des personnes présentant des symptômes de la COVID19 ou dans le moindre doute, ne pas accéder à la salle.

GESTION DU FLUX :

- date d'ouverture : 4 juin 2020
- horaires d'ouverture : en accès libre avec le code.
- nombre de personnes maximum autorisées dans la salle : 5
- remplir à chaque venue le registre de présence
- signer et laisser, dans la boîte prévue à cet effet, cette attestation d'acceptation des règles d'utilisation de la salle d'escalade. A remplir une seule fois ! Prévoir son propre stylo !!!!!

PROTCOLE SANITAIRE :

- Hygiène et désinfection des mains : à l'entrée et à la sortie des installations, après chaque voie ou chaque bloc (prendre votre gel hydroalcoolique ou utiliser le savon à disposition.)
- Nettoyage, aération : Un nettoyage des tapis / sanitaires / poignées / portes est prévu une fois par semaine. Avant de partir de la salle, aérer 10 minutes.
- Magnésie liquide : l'utilisation de magnésie liquide à base d'alcool est recommandée comme mesure supplémentaire.
- Port du masque : son usage est fortement recommandé lors de la pratique. Son utilisation protège efficacement les autres grimpeurs, les prises et la surface au sol en évitant les projections.
- Tenues vestimentaires, vestiaires : les grimpeurs viennent en tenue de sport propre. Être pieds nus est interdit sur les tapis, prévoir chaussons/chaussettes propres. Le port d'un t-shirt est obligatoire.
- Matériel : Privilégier le matériel personnel.

Au delà de toutes ces mesures exceptionnelles, le règlement intérieur de la salle reste en vigueur.

Les enfants doivent être accompagnés par un adulte responsable.

Le code est strictement réservé aux adhérents du Club Vertical Attitude.

Le club se réserve le droit de fermer la salle si les règles et le protocole ne sont pas respectés.

Je soussigné(e)
avoir pris connaissance du protocole et des conditions d'accès à la salle
d'escalade (ci-dessus).

Date : Signature :